



COMMISSION DE PRÉVENTION D'ÉTHIQUE ET DE VALORISATION

REUNION DU 11 Septembre 2024

PROCES VERBAL N° 1

Personnes présentes : M. DELAUAUD Bernard, M. MAZURIE James, Mme PORCHET Anne, M. PRUNIER Jacky, M. ROY Jacky, Mme SARRAZIN Claire

Personnes excusées : M. BERTAUD Jean-Luc, M. GLOMBARD Luigi, M. LACROIX Pierre, M. LAMARQUE Dominique, M. LIAIGRE Alain, M. MALEN Jérôme, M. ROUGER Alain

Début de la séance : 17.00

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Présentation des nouveaux membres
- 2) Les 3 grands axes
- 3) Les méthodes de travail
- 4) Quelques points particuliers
- 5) Les réunions décentralisées
- 6) Premier dossier
- 7) Questions diverses

I. Présentation des nouveaux membres :

Un tour de table a été effectué pour que chacun/chacune puisse se présenter et évoquer son parcours et son implication au niveau footballistique et associatif.

II. Les 3 grand axes :

Les 3 grands domaines de la commission sont rappelés et expliqués : la PREVENTION, l'ETHIQUE et la VALORISATION et, dans ce cadre, le flyer élaboré par la commission est un support important. Il est évoqué aussi qu'il serait peut-être bon de remettre au goût du jour le flyer à destination des parents et d'utiliser un autre support que celui du papier, comme la vidéo par exemple, qui serait mieux à même de toucher les jeunes licencié(e)s.

III. Les méthodes de travail :

La commission s'appuie sur les différents comptes rendus, les informations recueillies, pour ensuite discuter de la décision à prendre, qu'elle soit pour valoriser ou pour rappeler les valeurs éthiques inhérentes à la pratique d'un sport. D'ailleurs, un dossier peut être ensuite remis à la commission de discipline. Les membres de la commission peuvent être sollicité(e)s lors d'une rencontre par le district lui-même, une commission ou à la demande d'un club.

IV. Quelques points particuliers :

Il est rappelé qu'une convention a été signée avec M. le procureur. Cette « *convention constitue un signal fort à destination des arbitres qui sont en première ligne* ». Il appartient cependant aux personnes concernées de déposer une plainte auprès des services compétents.

Pour s'inscrire dans les directives de notre Fédération, il va falloir être plus attentifs / attentives au déroulement des rencontres de jeunes, aux comportements des parents et éducateurs et épauler tous nos arbitres (jeunes et moins jeunes).



COMMISSION DE PRÉVENTION D'ÉTHIQUE ET DE VALORISATION

REUNION DU 11 Septembre 2024

PROCES VERBAL N° 1

V. Les réunions décentralisées :

La commission s'est organisée afin qu'au moins un membre soit présent lors de ces réunions. Dans le cadre de notre prévention, des affiches et des flyers seront distribués à destination des clubs et de leurs licencié(e)s et une intervention de quelques minutes sera faite pour rappeler nos 3 grands axes d'action.

VI. Premier dossier :

Un jeune arbitre a été harcelé par deux jeunes joueurs dans l'enceinte de son établissement scolaire. Il a dû trouver refuge dans les sanitaires. Il lui a été reproché les décisions arbitrales prises lors d'une rencontre qui s'est tenue au printemps 2024. Il ne lui a été possible de nous transmettre qu'un seul nom sur les deux élèves incriminés. Il a été décidé que le Président de la commission allait reprendre contact par téléphone avec la maman de ce jeune arbitre pour avoir des compléments d'informations. Après vote des membres de la commission, il a été décidé de transmettre le dossier à la commission de discipline.

VII. Questions diverses :

Une information a été donnée sur le traitement des frais de déplacement.

Fin de la séance : 19.00

James MAZURIE
Président de la commission

Claire SARRAZIN
Secrétaire de séance